



Compte rendu d'action

Suppression de 3 seuils en rivière et remplacement par des épis déflecteurs sur le Torranchin – communes de Saint Forgeux et de Pontcharra sur Turdine

Contact : Pierre GACON
gaconpierre@orange.fr
0607575063

Janvier 2015



Introduction

Dans les années 1988 à 1992, l'AAPPMA de Pontcharra sur Turdine, avec l'appui technique du CSP, avait réalisé plusieurs seuils verticaux en bois pour créer des fosses. Après plusieurs années de suivi piscicole et thermique du secteur, la FDAAPPMA69 et l'AAPPMA ont conclu que ces travaux avaient des impacts négatifs sur les populations de truite : réchauffement, colmatage des frayères en amont, évaporation.

Il a donc été prévu la suppression des seuils. Sur les 12 ouvrages présents, 3 ont été effacés en 2014.

Les objectifs de ces travaux étaient :

- Restaurer la libre circulation piscicole quel que soit le débit,
- Limiter la sédimentation fine et le réchauffement de l'eau dans le remous des seuils,
- Diversifier les habitats piscicoles,
- Resserrer la lame d'eau d'étiage.

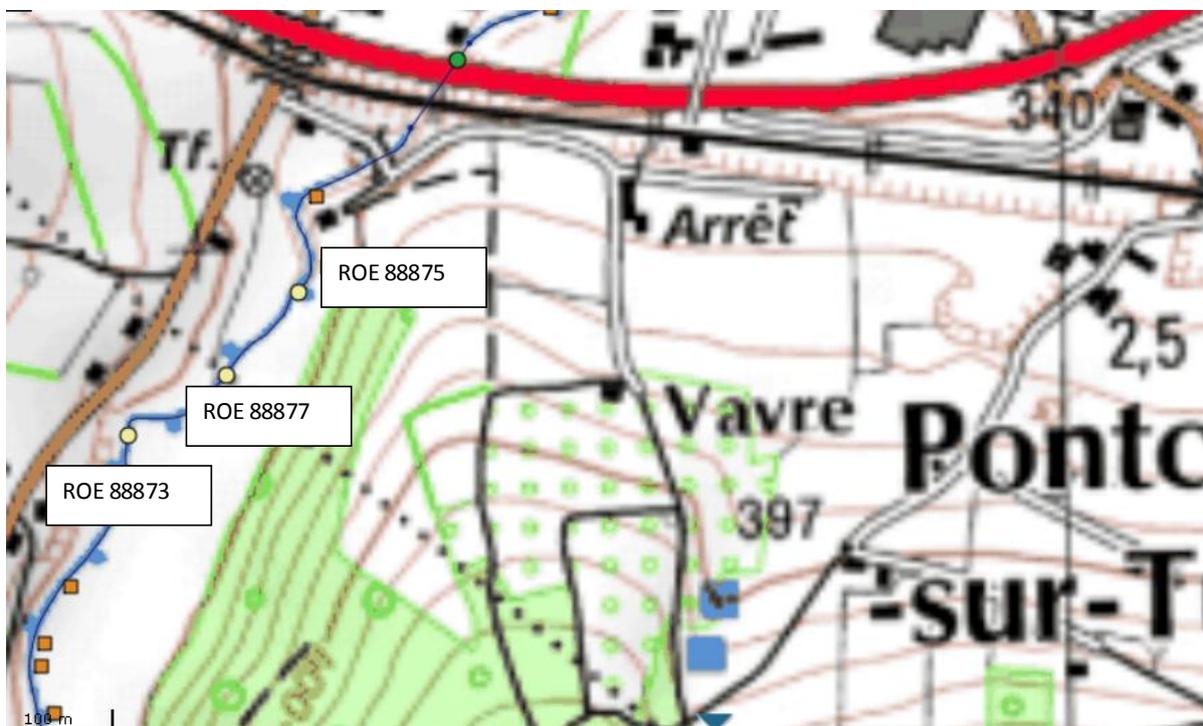


Figure 1: Plan de situation (Source : ONEMA)

Le projet se situe sur les communes de Pontcharra sur Turdine et de Saint Forgeux, respectivement sur les parcelles AR 305 et 202 et AK 85, 86 et 87. Les ouvrages concernés sont identifiés par les codes ROE 88 875, 88873 et 88877.

1. Présentation des travaux à réaliser

1.1. Etat actuel des ouvrages concernés par les travaux

	Seuil aval	Seuil médian	Seuil amont
Hauteur de chute (cm)	45	40	45
Largeur (m)	4,9	6	6
Longueur (m)	0,3	0,2	0,2
Profondeur fosse (cm)	20	80	60
Etat	Sous cavé	Partiellement sous cavé - encombré	Sous cavé
Impact de l'effacement sur le profil en long	Nul	15ml	Nul

Figure 2: Caractéristiques des ouvrages concernés

1.2. Contenu des travaux

Sur la base des recommandations du « Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau » (Agence de l'eau Seine Normandie, 2007) et des observations de terrain, il est proposé les éléments suivants :

- **Suppression totale des seuils en travers du cours d'eau,**
- **Mise en place d'épis respectant les caractéristiques suivantes :**
 - Epis plongeants afin de maximiser les effets sur les courants hydrauliques et de favoriser la stabilité des ouvrages dont l'effet se dissipera progressivement au fil de l'augmentation du débit.
 - Epis calé au plus proche du profil en long naturel
 - Têtes d'épis ancrées en berges et stabilisées par les blocs présents sur place éventuellement complétés par des éléments d'apports de granulométrie 500-1500.
 - Longueur des épis proche de 2/3 de la largeur du lit mineur.
 - Les épis seront réalisés en essayant de s'approcher au mieux de la configuration naturelle des bancs graveleux déjà présents (hauteur, largeur) ayant la même efficacité que les aménagements projetés.
 - Plantations complémentaires en berges pour assurer leur stabilité.
 - Plusieurs orientations d'épis ont été testées pour en évaluer l'efficacité, L'orientation aval semble donner les résultats les plus intéressants et les perturbations en berges les plus réduites.

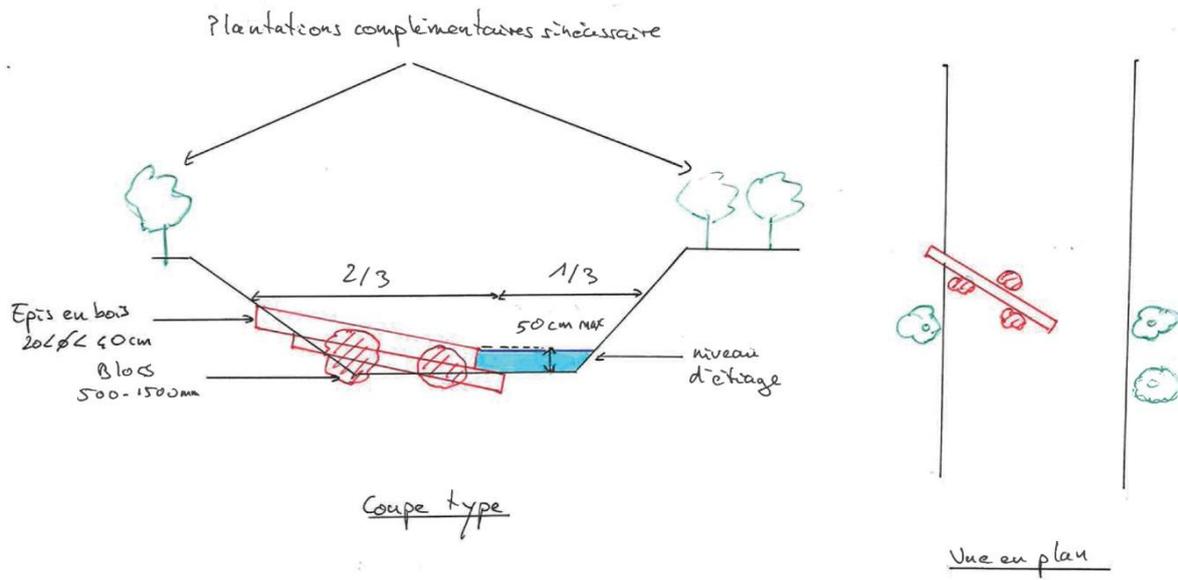


Figure 3: Schémas de principe



Figure 4: Plan de situation (Fond de plan: Cadastre)

2. Contexte réglementaire

Ces ouvrages n'ayant pas d'existence légale, un dossier réglementaire de déclaration au a été déposé auprès de la DDT afin de régulariser leur situation en considérant l'état final des ouvrages, après travaux.

Le dossier LEMA et le dossier de subvention ont fait l'objet d'un avis favorable de la DR de l'ONEMA de Lyon (H. DEMANGE) en date du 7/08/2014.

3. Déroulement des travaux

Le chantier a été encadré par l'AAPPMA avec le soutien de la FDAAPPMA 69 en phase projet et en phase chantier. Des visites fréquentes sur site après les travaux permettront de déceler les éventuels dysfonctionnements pour y remédier dans les meilleurs délais.

Le chantier étant susceptible de générer des impacts en termes de matières en suspension lors des travaux en berges. Pour les limiter au maximum, les précautions suivantes ont été prises :

- Travail au mois de septembre pour éviter les périodes de développement embryonnaire de la truite fario,
- Travail des engins uniquement depuis les berges,
- Mise en place d'un filtre à paille en aval du chantier.

3 mois après travaux les premiers résultats sont :

- L'évacuation de la sédimentation fine accumulée dans la retenue des ouvrages.
- La diversification des profils et des écoulements.
- Le développement de dépôts en rives permettant en étiage de concentrer la lame d'eau.
- Le rétablissement du transit piscicole et sédimentaire.

Les travaux réalisés ont fait l'objet d'un contrôle de l'ONEMA le 7/01/2015 qui a prononcé la conformité des travaux réalisés par rapport au projet et le rétablissement de la circulation piscicole.

4. Financement et partenariat

Le coût définitif de l'opération s'établit à 3702.01€ avec la participation de 5 partenaires financiers dont principalement l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Le plan de financement a légèrement évolué car la commune n'a pas pu fournir les plants et les blocs.

Coût définitif du projet						
<i>Poste</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Détails</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire €</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Pelle mécanique	KILOUTOU	Location mini-pelle 5t	J	2	320 €	641€
Fourniture des blocs	MONTVERNAY TP	Fourniture et transport des blocs	Forfait	1	612	612
Fourniture des plants	NAUDET Pépinières	Plants en racines nues d'espèces locales et adaptées	Forfait	1	49,02	49 €
DT/DICT	SOGELINK	Procédure dématérialisée	Forfait	1	29	29 €
					TOTAL Travaux TTC	1 331 €
Frais de maîtrise d'œuvre Projet	Frais internes	Y compris relevés de terrain	<i>Jour</i>	2	300	600 €
Frais de procédures réglementaires et administratives	Frais internes	LEMA/DT-DICT	<i>Jour</i>	2	300	600 €
Frais de maîtrise d'œuvre travaux	Frais internes		<i>Jour</i>	2	300	600 €
Suivi visuel post-travaux pour reprises éventuelles	Frais internes		<i>Jour</i>	2	300	600 €
					TOTAL COUTS INTERNES	2 400 €
Aux termes de l'article 261, 7-1° -b du CGI, la Fédération est exonérée de la TVA. La subvention doit être calculée sur le TTC car la TVA n'est donc pas récupérée.						
					TOTAL GENERAL TTC	3 731,01 €

Figure 5: Détail des coûts

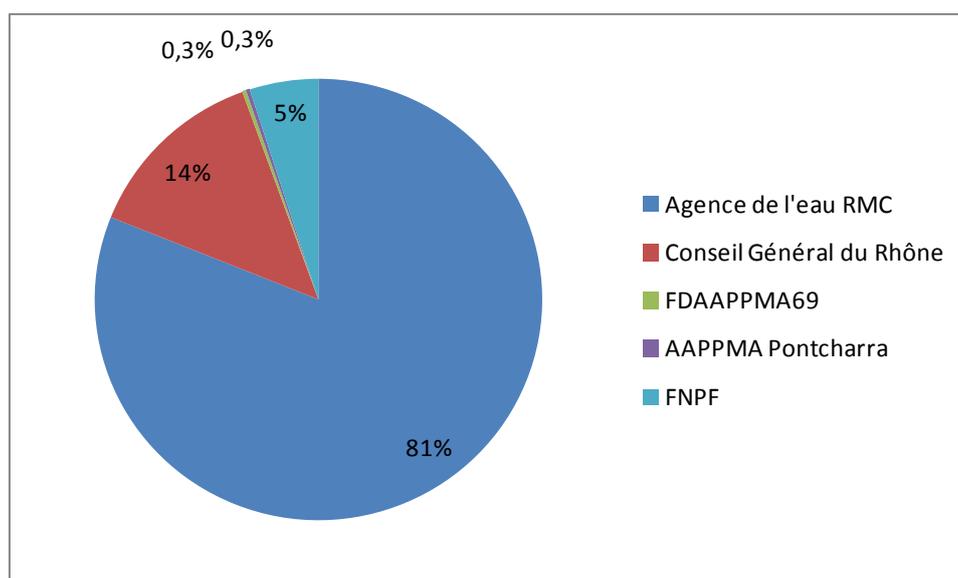


Figure 6: Répartition du financement

Rapport photographique



Figure 7: Configuration des seuils avant travaux

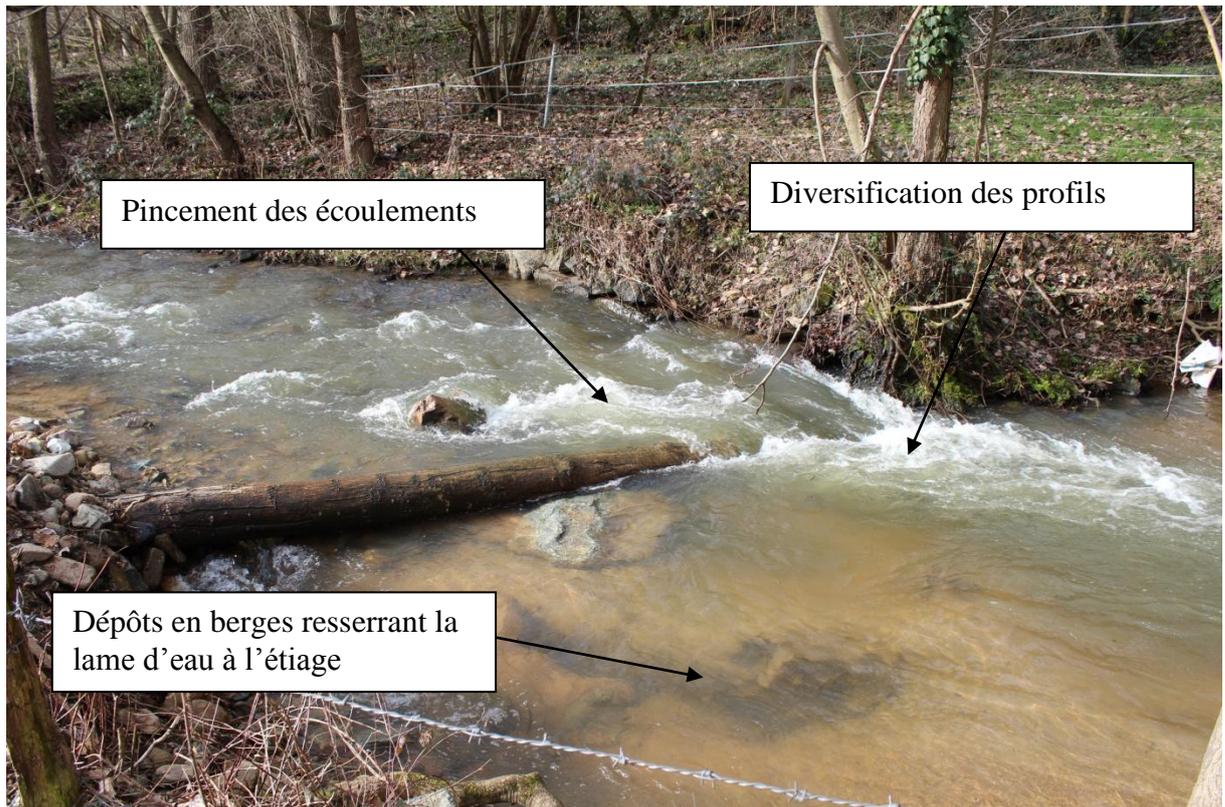


Figure 8: Situation après travaux